

LA « MISE EN CONCURRENCE » PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE TITRES D'OCCUPATION DOMANIALE

Jeudi 14 janvier 2021 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

- Identifier dans quelle mesure les actes de mise à disposition de dépendances du domaine public et du domaine privé doivent faire l'objet de mesures préalables de publicité et de sélection.
- Analyser le champ d'application de l'ordonnance du 19 avril 2017 : Quand faut-il procéder à une « mise en concurrence » préalable ? Quelles sont les exceptions à cette obligation ? Comment réaliser en pratique la publicité et la sélection préalable ?
- Apprécier si l'attribution de titres d'occupation du domaine privé est également soumise à une obligation de publicité et de sélection préalable et alors dans quelle mesure.



OBJECTIFS

- Rendre compte du champ des possibles en la matière, de façon pratique et opérationnelle



INTERVENANTS



Alexandre Vandepoorter
Avocat associé



Victoria Goachet
Avocate senior



PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Direction foncière
- Direction aménagement



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun